

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le vingt-cinq février précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Claire BARRIN à Graziella POURROY-SOLARI, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Pascale MEROTTO à Didier THEVENET, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON

Absents : 3

Stéphane BESSON, Nathalie BULEUX, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2026-034 - APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'OBSERVATOIRE TOURISTIQUE

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 notamment les articles L2124-1 à 2, R2124-2°, R2161-2 à 5 relatifs à la procédure de l'appel d'offres ouvert ;

Vu la délibération n°2022-112 du 13 décembre 2022 relative à Annecy Mountains, au portage de la marque et l'approbation de la convention de partenariat financière ;

Vu la délibération n°2025-072 du 8 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention de groupement de commandes pour le marché relatif à l'observatoire du tourisme ;

Vu la volonté conjointe de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA) et du Syndicat intercommunal du Massif des Aravis (SIMA) de poursuivre leur coopération dans le cadre du suivi de l'activité touristique à travers un observatoire économique commun ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 24 février 2026 ;

Considérant qu'il a été acté la création d'un groupement de commandes afin de parachever la coopération entre les membres dans le cadre du suivi de l'activité touristique sur le territoire ;

Considérant que la CCVT est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes, avec notamment pour missions de passation notamment la signature et la notification du marché pour le compte de tous les membres ;

Considérant qu'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été publié le 15 décembre 2025 sur la base du cahier des charges rédigé conjointement, comprenant une prestation de base et une prestations supplémentaire éventuelle relative à la dépense touristique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres a rendu un avis positif et a attribué le marché à l'entreprise : G2A – Parc activités Alpespace, 50 voie Albert Einstein, 73800 PORTE DE SAVOIE pour un montant de 99 823 € HT/an pour la prestation de base et 20 102 € HT/an pour l'option dépense touristique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du choix de la Commission d'appel d'offres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la notification du marché, et donc à le signer pour le compte de tous les membres du groupement conformément à la convention de groupement de commandes approuvée ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

*Délibération transmise en Préfecture le 11 mars 2026
Publiée le 11 mars 2026*